



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D27 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)**

**Date de convocation :** ..... 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 19

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 6

Anne-Marie BREDECHE à Jean MOUTARDE ; Michel LAPORTERIE à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés :** ..... 4

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoch CHAUVREAU ; Patrick BRISET

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Catherine BAUBRI

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 27 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2022 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en sa séance du 15 novembre 2022 ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes ;

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

### **PERSONNEL PERMANENT**

#### **1°) Poste de Directeur(rice) Général(e) des Services / Ouverture et création de poste**

La Directrice Générale des Services fera valoir ses droits à la retraite en 2023. Dans la perspective de son remplacement, une procédure de recrutement a été lancée sur le cadre d'emploi des Attachés.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal :

- d'ouvrir un poste d'Attaché à 35/35<sup>ème</sup> ;
- de créer un poste d'Attaché principal à 35/35<sup>ème</sup> ;

pour pourvoir à son remplacement sans connaître le grade du (de la) candidat(e) qui sera retenu(e) et assurer la continuité du service public ;

- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Une fois l'agent recruté, les postes créés et non pourvus feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis du Comité technique.

**2°) Agent d'entretien polyvalent espaces verts – Centre technique municipal / Ouverture et création de poste**

**Filière technique**

Pour permettre la pérennisation de plusieurs agents d'entretien polyvalent espaces verts recrutés sous le statut de contrat PEC et dont les droits ont été épuisés, il est nécessaire de lancer plusieurs procédures de recrutement sur le cadre d'emploi des Adjoints techniques.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal :

- d'ouvrir deux postes d'Adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup> ;
- de créer un poste d'Adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup> ;
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

**3°) Apprenti / Création de poste**

Pour permettre le recrutement supplémentaire d'un apprenti, notamment sur la filière « son et lumière », il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un poste d'Apprenti à 35/35<sup>ème</sup> ;
- d'autoriser de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions du code du travail.

**4°) Agent Etat-Civil / Création de poste**

Pour permettre le renforcement des effectifs du service État-civil et population, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement sur le cadre d'emploi des Adjoints administratifs.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un poste d'Adjoint administratif à 35/35<sup>ème</sup> ;
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

**5°) Suppression de postes**

**Filière animation**

Un poste est supprimé du tableau des effectifs, à savoir :

- un poste d'Animateur à 35/35<sup>ème</sup>,

suite au recrutement du Chargé des secteurs animation et scolarité-enfance-jeunesse depuis le 15 février 2022.

Filière sécurité

Un poste est supprimé du tableau des effectifs, à savoir :

- un poste de Chef de service police municipale à 35/35<sup>ème</sup>,

suite à l'avancement au grade supérieur de l'agent titulaire.

Deux postes sont supprimés du tableau des effectifs, à savoir :

- un poste de Brigadier à 35/35<sup>ème</sup>,
- un poste de Brigadier-chef principal à 35/35<sup>ème</sup>,

suite à l'absence de recrutement sur l'année 2022.

Filière administrative

Trois postes sont supprimés du tableau des effectifs, à savoir :

- deux postes de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,
- un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,

suite au recrutement de 2 Instructrices des autorisations d'occupation des sols affectées au Pôle des services techniques, fin décembre 2021.

---

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, tel que suit :

Sur poste permanent :

Filière administrative

- d'ouvrir un poste d'Attaché à 35/35<sup>ème</sup> ;
- de créer un poste d'Attaché principal à 35/35<sup>ème</sup> ;
- de créer un poste d'Adjoint administratif à 35/35<sup>ème</sup> ;
- de supprimer :
  - o deux postes de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,
  - o un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>.

Filière technique :

- d'ouvrir deux postes d'Adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup> ;
- de créer un poste d'Adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup> ;

Filière apprentissage

- de créer un poste d'Apprenti à 35/35<sup>ème</sup> ;

Filière animation :

- de supprimer :
  - o un poste d'Animateur à 35/35<sup>ème</sup> ;

Filière sécurité :

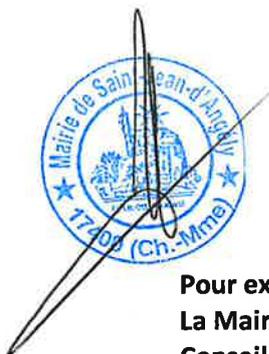
- de supprimer :
  - un poste de Chef de service police municipale à 35/35<sup>ème</sup> ,
  - un poste de Brigadier à 35/35<sup>ème</sup>,
  - un poste de Brigadier-chef principal à 35/35<sup>ème</sup> ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés, sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20221201-  
2022\_12\_D27-DE

AR Sous-préfecture le **02 DEC. 2022**

Publication dématérialisée le **02 DEC. 2022**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Annexe 1 à la délibération n° 27 du 1<sup>er</sup> décembre 2022

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2022

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

## I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Attaché	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	4	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	7	3
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	6	4
Adjoint administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	6	5	1

TOTAL

36

26

10

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	9	7	2
Agent de maîtrise	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	5	1	4
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	10	7	3
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	15	13	2
Adjoint technique	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	12	9	3

TOTAL

57

42

15

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILÈRE CULTURELLE</b>					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	03,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	20,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	18,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	11,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	07,00/20 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	06,50/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	04,25/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	05,00/20 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	0	3
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	3	1

TOTAL

34

25

9

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE SÉCURITÉ</b>					
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	4	0

TOTAL

5	5	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>					
Assistant socio-éducatif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	A	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

TOTAL

2	1	1
---	---	---

<b>TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS</b>			<b>136</b>	<b>101</b>	<b>35</b>
--	--	--	------------	------------	-----------

## II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Technicien	B	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Remplacement saisonnier administratif	C	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 <sup>ème</sup>	3	1	2
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	20,00/35 <sup>ème</sup>	17	7	10

TOTAL

29

11

18

## III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 <sup>ème</sup>	4	0	4

TOTAL

5

0

5

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

34

11

23